

# CHARTRE DES DROITS, LIBERTÉS, RESPONSABILITÉS ET DEVOIRS

La communauté de l'école Le Vitrail a décidé de se donner une charte des droits, libertés, responsabilités et devoirs pour les raisons suivantes:

- L'exercice de rédiger une charte permet à l'ensemble de la communauté d'atteindre un consensus sur ce qu'est un droit acquis, une liberté fondamentale, une responsabilité et un devoir.
- Cette charte permettra à l'avenir de baliser la prise de décision afin de s'assurer que celle-ci respecte les principes que nous avons adoptés collectivement.
- Elle servira de base pour adopter les règles de vie commune afin de rendre le quotidien plus agréable pour tous.

La charte de l'école Le Vitrail, élaborée grâce à la contribution de l'ensemble des élèves et des enseignants de l'école Le Vitrail lors de l'année 2008-2009, repose sur ses trois valeurs fondamentales que sont le respect, la coopération et la responsabilité. Elles ont guidé la rédaction des principes énoncés dans le présent document et sont au cœur des interventions faites par l'ensemble de la communauté de l'école Le Vitrail afin de faire respecter l'esprit et la lettre de la charte. Elle sera adoptée officiellement en assemblée générale à l'automne 2010.

## *Definitions...*

**Droits:** *faculté d'accomplir ou non quelque chose, d'exiger quelque chose d'autrui en vertu de règles reconnues, individuelles ou collectives, autorité morale* (Petit Larousse illustré 2007). Les droits au Vitrail sont acquis, ce qui signifie qu'ils nous sont accordés par autrui. Ils sont issus d'un ensemble de revendications.

**Libertés:** *possibilité d'agir, de s'exprimer selon ses propres choix* (Petit Larousse illustré 2007). Les libertés citées dans la présente charte sont considérées fondamentales. Nous nous les accordons et elles sont encadrées par nos responsabilités.

**Responsabilités:** *capacité de prendre des décisions sans en référer préalablement à une autorité supérieure* (Petit Larousse illustré 2007). Nos responsabilités au Vitrail sont d'ordre moral, c'est-à-dire dire que, collectivement, nous avons choisi de les assumer, elles n'ont pas été imposées. Toutefois, elles viendront, à l'avenir, encadrer nos libertés individuelles pour le mieux-être collectif. Elles pourront alors être imposées à un individu par une figure d'autorité qui aura la légitimité de le faire parce qu'elles ont été, au départ, adoptées par la communauté sur une base consensuelle.

**Devoirs:** *ce à quoi on est obligé par la loi, la morale* (Petit Larousse illustré 2007). Les devoirs de l'école Le Vitrail sont incontournables et nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école. Ils sont à intégrer dès l'arrivée au Vitrail afin de fonctionner en harmonie avec le milieu.

## **LES DROITS**

- Le droit à la dignité de la personne, au respect de sa façon d'être:
  - Chaque membre de la communauté de l'école Le Vitrail a le droit d'être lui-même et de se faire respecter dans ce qu'il est, indépendamment de son sexe, de ses origines, de ses convictions, de son apparence, de ses valeurs ou de son orientation sexuelle.
- Le droit au respect de ses biens:
  - Personne ne devrait manipuler, déplacer ou altérer le bien d'autrui sans son autorisation explicite.
- Le droit d'être informé et de participer à la prise de décisions relatives à son cheminement et aux orientations de l'école:
  - Tous les membres de la communauté de l'école Le Vitrail ont le droit de participer au processus de prise de décision. Cela suppose qu'ils doivent être informés de ce qui s'y passe et des discussions en cours dans le milieu. Cela suppose aussi qu'ils ont la possibilité réelle de changer les choses dans l'école par le biais de différentes instances.
  - De la même manière, chaque élève et ses parents ont le droit de participer à la prise de décisions relatives à son cheminement, de faire des choix le concernant.
- Le droit à l'accessibilité des ressources éducatives:
  - Indépendamment de sa façon d'apprendre, tout élève a le droit d'avoir accès aux ressources les plus appropriées pour réaliser ses apprentissages, qu'il s'agisse de l'accès à un ordinateur fonctionnel, à du matériel imprimé ou à l'enseignant.
- Le droit de choisir son environnement de travail:
  - Les membres de la communauté de l'école Le Vitrail ont le droit de choisir à quel endroit ils souhaitent s'installer pour travailler, à moins de contraintes techniques, logistiques (par exemple: l'impossibilité de sortir du matériel du laboratoire ou du local d'art plastique) ou personnelles.

## **LES LIBERTÉS**

- Liberté d'expression:
  - Chaque membre de la communauté de l'école Le Vitrail a la liberté d'exprimer ses idées et ses besoins au reste de la communauté, dans le respect du droit à la dignité de l'autre.
- Liberté de se développer à son rythme:
  - Chaque membre de la communauté de l'école Le Vitrail a la liberté de cheminer à son rythme dans son développement global, incluant notamment son développement scolaire.
- Liberté de choisir ses stratégies d'apprentissage et l'aide à recevoir:
  - Les stratégies d'apprentissage constituent l'ensemble des opérations et des ressources pédagogiques planifiées dans le but de favoriser au mieux l'atteinte d'objectifs dans une situation pédagogique. Cette planification, traditionnellement réservée à l'enseignant, est, à l'école le Vitrail, prise en charge par l'élève avec le soutien de son tuteur, de ses enseignants disciplinaires et spécialistes en orthopédagogie et de ses parents.

## **LES RESPONSABILITÉS**

### Autonomie

- S'engager activement dans son développement global:
  - Cela suppose que tout élève à l'école Le Vitrail réalise des apprentissages prescrits par le MELs ou non et accepte l'aide nécessaire à la réalisation de son projet d'étude individualisé.
- Se fixer des objectifs:
  - Chaque élève de l'école devrait connaître la raison pour laquelle il s'y trouve. Il a donc la responsabilité de se donner des objectifs atteignables, mais qui représentent un certain défi, de manière à pouvoir se développer globalement au meilleur de ses capacités.
- Gérer son temps:
  - Chaque élève veille quotidiennement à occuper son temps de manière à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Il doit garder en tête le fait que sa gestion du temps ne doit pas empêcher les autres élèves d'atteindre leurs objectifs propres.

### Bon voisinage et climat

- Maintenir un climat de travail propice aux apprentissages dans les classes:
  - Il est de la responsabilité de chaque membre de la communauté de l'école Le Vitrail de s'assurer qu'il règne en tout temps, dans les locaux prévus à cet effet, un climat qui est propice au travail et adapté à la situation d'enseignement-apprentissage: niveau sonore raisonnable, surface de travail propre et dégagée, éclairage suffisant et accès aux ressources éducatives. L'enseignant a la responsabilité de veiller à l'application des règles de vie commune qui découlent de cet article.
- Réfléchir au projet de l'école Le Vitrail:
  - Chaque membre de la communauté de l'école Le Vitrail a la responsabilité de s'intéresser et de réfléchir au projet de l'école, à son avenir, aux transformations nécessaires pour assurer sa pérennité. Il a également la responsabilité de partager ses réflexions et de se prévaloir de son droit à participer aux décisions.

## **LES DEVOIRS**

- Être présent à l'école:
  - Le projet du Vitrail, un projet participatif qui place l'élève au cœur de son projet d'apprentissage, ne peut se réaliser que si chaque élève est présent de corps et d'esprit à tout moment où sa présence est requise à l'école. Il s'agit donc d'un devoir envers lui-même et la communauté.
- Respecter les droits des autres:
  - Les droits des autres membres de la communauté de l'école Le Vitrail étant, par la présente charte adoptés et reconnus de tous, il est du devoir de chacun de les respecter et de les faire respecter.
- Assister et participer à ses tutorats et à ses titulariats:
  - Le tutorat et le titulariat étant des éléments fondamentaux du projet de l'école Le Vitrail, il est impératif que chaque élève y prenne activement part.

<sup>1</sup>Définition de stratégie d'apprentissage tirée du Dictionnaire actuel de l'éducation de Régnald Legendre, 2e édition.